CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E68432** **VALABLE JUSQU'AU** **16/04/2027**

ÉDITÉ LE 17/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1988

Raison sociale : LANSARD ENERGIE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/02/2025

Capital : 1 000 000

110 ROUTE DES CONTAMINES
74370 ARGONAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 1988B00118

Siret : 344 001 169 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8400665

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 001628198

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 001628198

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 04 50 66 99 99 **Fax :** 04 50 66 99 98

Portable :

Responsabilité légale :
PHL DEVELOPPEMENT (418 090 809) / DM AUDIT (807 777 131) / THELIS (524 437 308)

Site Internet : http://www.lansard.fr

E-mail : chantal.girard@lansard.fr

Effectif moyen : 92 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 17 440 935 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5264	Maintenance d'installation de pompe à chaleur et groupe froid dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2	58	17/04/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/03/2026 09:03

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.